

ETRANGERS

Les cartes de cette planche décrivent la situation lors du recensement au 1er mars 1981. On dénombrait alors 878 577 étrangers, soit près de 9 % de la population du pays. Dans cet effectif sont compris 320 339 étrangers nés en Belgique (36,5 %), dont une partie de parents eux-même nés en Belgique. En effet, selon le droit belge, jusqu'à sa modification de 1984, un enfant né en Belgique recevait la nationalité de son père, avec la possibilité d'opter pour la nationalité belge à sa majorité. Par contre ne sont pas compris les personnes bénéficiant du statut diplomatique, les membres de leur ménage, les domestiques étrangers demeurant chez elles et les militaires des pays de l'OTAN en mission en Belgique. Cependant le personnel des Institutions européennes a été recensé par l'intermédiaire du Secrétariat de ces Institutions. Pour rappel, les immigrés ayant acquis la nationalité belge (par option, par mariage ou par naturalisation) sont évidemment absents des statistiques.

Les cartes montrent la forte concentration de la population étrangère dans les bassins houillers actifs ou abandonnés (Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Liège et Campine), les grandes agglomérations, y compris leur grande banlieue (Bruxelles, Anvers (Antwerpen), Gand (Gent) outre celles déjà citées) et les zones frontalières (principalement près de Lille-Roubaix-Tourcoing, en Campine, dans la région d'Eupen et près d'Arlon). Ailleurs, les effectifs et les proportions sont très faibles, sauf dans le triangle Anvers-Bruxelles-Gand (particulièrement Lokeren, Saint-Nicolas (Sint-Niklaas) et Malines (Mechelen)) et dans les villes à fonction universitaire prédominante (Louvain (Leuven) et Louvain-la-Neuve). 47% des étrangers résident en Wallonie, 27% à Bruxelles-Capitale, 26% en Flandre (contre respectivement 32%, 8% et 60% pour les Belges).

En 1920, les étrangers présents en Belgique sont presque tous des ressortissants des pays voisins. De la première guerre mondiale à 1930, on assiste à une première immigration de travailleurs provenant de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie et d'Italie. De 1930 à la seconde guerre, l'immigration est faible suite à la crise économique. De la seconde guerre à 1961, l'immigration est constituée pour près de moitié d'Italiens. En 1955 commence une nouvelle diversification des origines, par l'arrivée d'Espagnols et de Grecs, importante aussi entre 1961 et 1970, période également caractérisée par le début de l'immigration marocaine et turque. Après 1970, seule l'immigration marocaine se maintient; on assiste aussi entre 1970 et 1981 à l'augmentation de la part des pays voisins, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Tiers-Monde.

Les facteurs sont divers : fermeture des pays de l'Est après la seconde guerre mondiale, réticences du gouvernement italien à toute nouvelle émigration vers les mines belges après la catastrophe du Bois-du-Cazier (Marcinelle, août 1956), élargissement des campagnes de recrutement suite à ce dernier facteur, puis suite à la concurrence entre pays occidentaux tous affectés d'un marché du travail très tendu dans les Golden Sixties, libre circulation des travailleurs de la Communauté européenne depuis 1968 et élargissements successifs de celle-ci, croissance du rôle international de Bruxelles, développement du Tiers-Monde, etc.

En 1981, six nationalités sont particulièrement représentées; ensemble elles réunissent 77% des étrangers recensés. Viennent d'abord les Italiens (279 700, soit 32%), puis les Marocains (105 133, 12%) et les Français (103 512, 12%); enfin les Néerlandais (66 233, 8 %), les Turcs (63 587, 7 %) et les Espagnols (58 255, 6 %). Les Allemands, Britanniques et Grecs comptent encore plus de 20 000 ressortissants, les Américains (E.-U.), Algériens et Portugais plus de 10 000, les Zairois et les Polonais plus de 7 000.

La répartition des nationalités reflète les caractéristiques du marché du travail lors de l'établissement en Belgique. Depuis 1936 en effet, l'immigration est conditionnée par l'obtention d'un double permis de travail, respectivement dans le chef de l'employeur et de l'immigrant potentiels. Le permis lie l'immigré à son employeur initial pendant un an, puis au même secteur d'activité pendant au moins trois ans, ce qui contribue à cliquer la localisation. Dans l'entre-deux-guerres le secteur charbonnier était pratiquement le seul à pouvoir recourir à l'embauche à l'étranger. Après la seconde guerre les secteurs d'emploi ont été élargis à l'industrie lourde et à la construction et dans les années 60, à l'ensemble de l'industrie manufacturière et aux services. D'autre part, la fin des années 50 voit les premières fermetures importantes de charbonnages wallons. Les années 1959-61 constituent donc la charnière entre une immigration localisée sur le charbon et l'industrie lourde et une immigration dirigée vers des emplois beaucoup plus diversifiés mais principalement localisés dans les grandes agglomérations. La Campine (Kempen) est la seule région cumulant une forte immigration avant et après 1960 : les bassins miniers campinois ont connu un déclin plus récent et l'implantation d'entreprises multinationales y a assuré un relais d'embauche.

Les Italiens sont largement majoritaires parmi les étrangers dans toutes les communes de l'axe industriel wallon : 76% des Italiens de Belgique résident en Wallonie. Les communes industrielles où ils voisinent 75% des étrangers ne sont pas rares. Ils sont aussi nombreux dans la région bruxelloise et dans les communes minières limbourgeoises. Notons la diffusion des Italiens dans le Condroz, au sud du Hainaut industriel et de Liège. Les Espagnols et les Grecs se trouvent surtout à Bruxelles-Capitale (respectivement 48 et 45% de ceux-ci). On en trouve également dans l'axe industriel wallon, principalement dans l'agglomération de Liège, et dans le Limbourg (Limburg). Enfin, les Marocains et les Turcs, certes présents dans les agglomérations wallonnes, sont surtout concentrés à Bruxelles (55% des Marocains; ils y représentent 24% des étrangers) et en Flandre (48% des Turcs), où ils n'ont pas la même répartition : plus de Turcs en Limbourg et à Gand, plus de Marocains à Anvers et dans les arrondissements de Saint-Nicolas, Termonde (Dendermonde) et Malines.

Les ressortissants des pays voisins sont relativement les plus nombreux dans les zones frontalières, où ils constituent souvent plus de 80% des étrangers, et dans les grandes villes. Les Français résident pour 25% à Bruxelles-Capitale et pour 58% en Wallonie; leur importance relative est forte dans toutes les communes situées à moins de 30 à 40 km de la frontière française, même en Flandre, mais les effectifs ne sont importants que près de Lille-Roubaix-Tourcoing (23% des Français de Belgique). Les Néerlandais résident à 82% en Flandre, principalement dans le nord de la Campine (33% dans le Limbourg et l'arrondissement de Turnhout) et l'agglomération d'Anvers (23% dans l'arrondissement), mais ils sont présents à travers toute la région flamande, y compris dans les communes comptant peu d'étrangers; leur importance relative contraste fortement de part et d'autre de la frontière linguistique. Les Allemands sont concentrés dans la région d'Eupen (26%) et dans la région bruxelloise (30% dans le Brabant). Les Luxembourgeois sont dans la région bruxelloise (43% dans le Brabant) et dans la région d'Arlon (18%). Les Britanniques, les Irlandais, les autres Européens, les Américains (USA) et les Canadiens sont localisés principalement dans la région bruxelloise (respectivement 60%, 82%, 45%, 54% et 56% de leurs ressortissants en Belgique résident dans le Brabant), mais aussi dans les agglomérations d'Anvers et de Liège, à Mons et au nord de cette ville (SHAPE). Enfin les autres pays du monde sont concentrés dans les grandes agglomérations; leur importance relative est la plus forte dans les deux villes à fonction universitaire prédominante.

A l'intérieur des agglomérations, les étrangers se répartissent selon leurs revenus, plus contrastés que ceux de la population belge, qui soit les restreignent aux moins bons logements du secteur locatif privé, soit leur donnent accès aux banlieues résidentielles récentes. Dans la région bruxelloise, les communes au bâti dégradé du XIX^e siècle, proches des industries, et les prolongements au nord (Vilvorde - Vilvoorde-) et au sud (jusqu'à Tubize) comptent environ 75% de Méditerranéens, dont une bonne part de Turcs et de Marocains (la moitié des étrangers de Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek). Dans la banlieue sud-est au contraire on trouve surtout des ressortissants des pays voisins, des Britanniques, des autres Européens, des Américains, ces trois catégories représentant jusqu'à la moitié des étrangers à Rhode-Saint-Genèse (Sint-Genesius-Rode) et Waterloo. Les communes intermédiaires, d'Uccle à Woluwe-Saint-Lambert, rassemblent des ressortissants des pays voisins, principalement des Français, des Italiens et des représentants des autres pays du monde attirés par les différents campus universitaires. A Anvers, la banlieue nord-est est caractérisée par l'abondance des Néerlandais (environ la moitié des étrangers), la présence de ressortissants de pays divers, européens ou non, la rareté des Méditerranéens; dans les communes plus centrales les Méditerranéens approchent ou dépassent 50% des étrangers. A Liège, les communes de la banlieue sud (Chaudfontaine, Sprimont, etc.) présentent moins de Méditerranéens et plus de nationalités diverses que le reste de l'agglomération; elles se caractérisent aussi par la relative rareté des étrangers. Les agglomérations de rang inférieur jouent un rôle insuffisant pour attirer des cadres internationaux en nombre statistiquement observable. A l'intérieur des zones homogènes du point de vue du marché immobilier, des variations parfois importantes dans la structure des nationalités apparaissent, qui traduisent des phénomènes d'agrégation selon l'origine et la culture. Notons par exemple les concentrations de Turcs à Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek et d'Espagnols à Saint-Gilles.